

## DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----  
Séance du 7 juin 2017

-----  
COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le sept juin à dix-neuf heures.  
Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc  
Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sur la convocation qui lui a été adressée par  
le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles  
L2121-10 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

**Ont donné pouvoir :**

Jérôme GALINIER-WARRAIN à Jean-Pierre LECHTEN

Adeline WEBER-GUIBAL à Corinne LEGRAS

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

**A été élue secrétaire :** Corinne LEGRAS

**Absente excusée :** Olivia RIVORY

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUX  
BUDGETS ANNEXES / ANNEE 2017.**

Rapporteur : Emmanuelle HARTMANN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article  
L2311-7

**CONSIDERANT** que la commune a été sollicitée par l'Office Central des  
Coopératives des écoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde

**CONSIDERANT** la demande de l'IFAC pour l'animation d'un centre de loisirs  
du 10 au 28 juillet 2017

En prévision des demandes d'aides qui pourraient être sollicitées auprès du  
CCAS de la commune, il vous est proposé de voter une ligne de crédit  
supplémentaire de 3000 €. Pour mémoire, une subvention a été allouée par le  
conseil municipal le 04 avril 2017 pour 4205.70 €.

1/ L'Office Central des Coopératives des écoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc  
Jaumegarde, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la  
Mairie.

En date du 24 mai 2017, l'école sollicite la somme de **1440 €**  
correspondant au projet d'école. Ce budget servira à financer l'exposition "1000  
mots de marmots" prévue du 27 juin au 30 juin 2017 et présentera les projets des  
différentes classes au cours de l'année 2016-2017.

La commune a d'ores et déjà alloué une subvention à l'OCCE par délibération  
du 04 avril 2017 :

- 1375 € correspondant à la classe découverte à Pelvoux
- 2 695 € pour l'animation « danse et création à l'école »

Soit un total de 5 510 € attribué à l'association OCCE pour l'année 2017.

## DELIBERATION

2/ Fort de son expérience dans l'animation d'accueils collectifs de mineurs depuis plusieurs décennies, avec un ancrage local important au sein du département des Bouches du Rhône, l'IFAC se propose de mettre en œuvre, sur la période des vacances de juillet un accueil de loisirs.

Afin de permettre à l'association IFAC de mener à bien ce projet, dont le budget prévisionnel s'élève à 15 004.76 €, une subvention municipale d'un montant maximum de **6 084 €** sera versée à l'achèvement de l'action sur présentation d'un état établi par l'IFAC sur le nombre de journées enfants réalisées sur la période du 10 au 28 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

14 voix pour  
voix contre  
abstention(s)

**VOTE** une subvention complémentaire de 1 440 € au profit de la coopérative scolaire de Saint Marc Jaumegarde.

**VOTE** une subvention pour la somme maximum de 6 084 € sur présentation d'un état établi par l'IFAC sur le nombre de journées enfants réalisées sur la période du 10 au 28 juillet 2017

**DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget principal pour **7 524 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS à hauteur de 3000 €

**DIT** que les crédits seront prévus à l'article 657362 du budget principal pour **3000€**

Le Maire,  
Régis MARTIN

*Affiché le 8 juin 2017*

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.*

Accusé de réception en préfecture  
013-211300959-20170607-2017-48-delib-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2017